



## Compte-rendu du Comité Technique Local du 08/01/2016

### *Déclaration liminaire au CTL du 08/01/2016*

*Monsieur le Président,*

*Vous nous reconvoquez en CTL suite au boycott, par toutes les Organisations Syndicales de la première convocation et, à la manifestation des agents dans le hall de la Direction le 18 décembre 2015. Malgré un ordre du jour dense, le point principal est celui des emplois ou plutôt des suppressions d'emplois.*

*Le tout numérique et ses éventuels gains de productivité ne peuvent justifier la suppression de 20 emplois sur la Haute-Vienne. La preuve en est l'invention par la DGFIP de la « contribution proportionnelle » qui n'est qu'un outil dédié à la suppression pure et simple des emplois.*

*Monsieur le Président, avez-vous entendu le mal-être au travail des collègues qui n'en peuvent plus de voir leurs conditions de travail se dégrader ?*

*Vous leur avez dit qu'il faut s'adapter. Mais, jusqu'à quand les agents et les services des Finances publiques devront continuer à s'adapter?*

*En fait d'adaptations, ces destructions d'emplois conduisent à réduire toujours plus l'offre de service public et entraînent les surcharges de travail dont les effets sont dévastateurs sur la santé des collègues. Ce phénomène est incontestable et vérifié malheureusement par des rapports établis par des professionnels de santé.*

*Souligner que les services doivent mieux s'organiser dans un contexte aussi prégnant de pénurie d'effectifs relève de la provocation. Le discours convenu et technocratique du sauvetage de la DGFIP par Internet et la dématérialisation n'est pas audible alors que sur le terrain la demande des usagers est très forte et que les agents ont les pires difficultés pour exécuter les tâches courantes.*

*En conclusion, ces suppressions d'emplois ne sont pas négociables et relèvent de décisions budgétaires aveugles.*

Administration :

M LISI, M CHATAIL, M BONARDI, Mme GAYTON-SEGRET, M VALLAT  
secrétariat assuré par Mme FROMENT, Mme TOULZAC et Mme CHARLEMAGNE

### 1- approbation du procès-verbal du CTL du 21/09/2015

unanimité Pour les Organisations Syndicales présentes : FO et CFDT

### 2- Situation de l'implantation des emplois de la DDFIP de la Haute-Vienne

FO et la CFDT ont lu leur déclaration liminaire.

Le Président a répondu que notre Administration n'était pas prioritaire et qu'elle contribuait à la diminution des dépenses publiques. La DGFIP s'adapte notamment via l'informatique et la gestion des données. Il faut donc s'interroger sur nos structures et les modalités de contact. Des simplifications sont régulières. L'exhaustivité n'est plus à l'ordre du jour. Aujourd'hui, la tension permanente dans nos missions d'accueil nous est défavorable. Cependant, le Président est tenu de nous présenter ces suppressions et il va falloir attendre 2017 pour modeler le maillage territorial.

Les débats concernant ces suppressions reprenant les problématiques évoquées dans les liminaires, il nous a été proposé de passer au vote :

Contre à l'unanimité des OS

### 3- Actualité de la régionalisation pour les services de la DDFIP 87

Diverses missions ont migré sur Bordeaux.

La Paierie régionale de Limoges est maintenue afin de gérer les anciens marchés publics en cours et la paye. Cela permet d'accompagner la montée en puissance de la Paierie régionale de Bordeaux.

Des conséquences sont attendues sur l'existence même de notre CSP compte tenu du rattachement de la DIRECCTE à Poitiers et de la DRAC à Bordeaux.

Vote : Contre à l'unanimité des OS

### 4- Extension du SFACT

Le mode facturier se généralise en matière de dépense. Le volume transféré n'est pas suffisant pour entraîner le transfert d'un emploi du Rectorat vers la DDFIP.

### 5- Actualité sur l'adaptation des structures et du réseau de la DDFIP87

Suite à la fermeture de la trésorerie d'Oradour-sur-Vayres, la Maison des Services Publics a été inaugurée dans les locaux de la Poste à Cussac le 19 décembre dernier. Les permanences seront à la charge de Rochechouart 15 demi-journées par an pour les grandes échéances, à partir du 15/02/2016. La MSP sera dotée d'un TPE et d'un micro portable.

Concernant les SIE de Limoges, la remise de service a été effectuée le 7 janvier 2016.

L'agent chargé du recouvrement de l'impôt à Magnac-Laval est installé à Bellac depuis le 4 janvier 2016.

Les opérations comptables de transfert relatives à l'OPHLM de Saint-Junien sont en cours de réalisation.

## 6- Fusion des communes de Bussière Boffy et Mézières sur Issoire et création de la commune de Val d'Issoire.

Ce rapprochement vise à contrer la diminution de la DGF.

## 7- Création du pôle juridictionnel de la Haute-Vienne

Après expérimentation, la DGFIP a décidé de généraliser, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 le traitement du contentieux juridictionnel administratif de 1<sup>ère</sup> instance sur tout le territoire soit la création de 31 pôles.

Pour la DDFIP 87, le ressort géographique du Tribunal Administratif de Limoges comprend les départements 87, 19, 23 et 36.

La création de ce pôle permet la création d'un emploi A au titre du PLF 2016.

vote :

Abstention à l'unanimité des OS

## 8- Présentation de la réorganisation de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les juridictions de l'ordre judiciaire

Le projet vise à professionnaliser la mission afin d'améliorer la défense des intérêts de l'État devant le juge judiciaire dans un contentieux juridique et financier lourd. Deux entités sont créées à Paris et Aix en Provence.

## 9- Questions diverses

- Les ponts naturels seront présentés au prochain CTL.
- Suite à l'article paru dans le populaire du centre le 23/12/2015 relatif à la trésorerie d'Evau les Bains qui devient une trésorerie sans numéraire, FO a souhaité connaître la position de la Direction sur cette expérimentation. Le Président ne l'envisage pas dans l'immédiat ...
- Des collègues rencontrent des problèmes de remboursement ou de prise en charge des frais de déplacement pour les formations de décembre ou de début janvier. La Direction rappelle que les agents doivent demander le plus tôt possible une avance tout en tenant compte des contraintes du calendrier budgétaire.
- FO a souhaité connaître les projets d'ouverture au public des centres des finances publiques. La question sera soumise au prochain CTL.